



35h en cdi mais je ne touche pas le smic!normale?

Par **marinou87**, le **22/01/2013** à **17:33**

bonjour, je suis coiffeuse qualifiée je suis en cdi 35h et je touche moins que le smic, est-ce normale? j'ai un fixe et une commission si dépassement du CA que dois-je faire? car la discussion avec mes patrons est fermée! merci d'avance!!!!

Par **citoyenalpha**, le **22/01/2013** à **19:04**

Bonjour, votre employeur est contraint de vous verser le SMIC en fonction des heures effectuées. Dans tous les cas, l'employeur est tenu de respecter :
- Les règles relatives au SMIC ;
- Les salaires minimaux et les éléments de rémunération prévus par les conventions ou accords collectifs applicables, ou l'usage éventuellement en vigueur dans l'entreprise ;
- Si les commissions attribuées ne permettent pas une rémunération au minimum égal au smic, il appartient à l'employeur de compléter la différence. Votre employeur est donc en infraction. Vous pouvez saisir l'inspection du travail si la discussion avec ce dernier n'aboutit pas et en dernier recours le conseil des prud'hommes pour voir votre situation régularisée. Restant à votre disposition.

Par **marinou87**, le **22/01/2013** à **20:32**

je vous remercie pour votre conseil et d'avoir répondu aussi vite! car je suis un peu perdue avec tout ça! je vais donc aller voir l'inspection du travail avec mes fiches de paie et contrat

pour y voir plus clair sur la situation, car mon employeur reste fermer!merci beaucoup